Image not found or type unknown

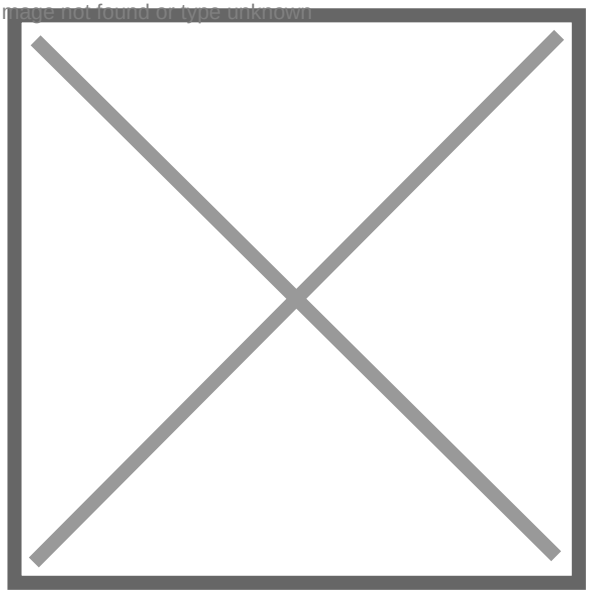

Problème température pour débit eau chaude et frais de réparation

Par **Locataire du 91**, le **13/12/2008** à **12:21**

Bonjour.

Je suis locataire à Brétigny sur Orge depuis septembre 2006 et j'ai un problème d'eau chaude depuis le début que j'y suis. Le chauffe eau est au gaz et c'est la première fois que j'en ai un.

Par exemple, lorsque je prends une douche et que je veux mettre un débit normal l'eau est tiède voir froide.
Pourtant, le chauffe eau a été réparé il y a peu de temps parce qu'il n'y avait plus beaucoup de débits (diffuseur propre) et l'eau était là pour une fois bien bouillante. Je me suis dis que le tartre était la cause du problème parce que l'eau ici est vraiment calcaire. Après changement de l'élément dans le chauffe eau, je remarque que l'eau avec débit raisonnable est toujours tiède et en ce moment avec les températures froides celle-ci est limite froide. Connaissant les problèmes de legionnelle à mon travail, je me dit que le problème peut se produire chez nous. de plus, notre propriétaire (3F) nous fait payer un "contrat confort".

Mes questions sont:
-Y a-t-il un une température pour un certain débit de prévu par les lois?
-Le propriétaire doit-il nous faire payer ces types de travaux?
-L'eau étant tellement calcaire, un adoucisseur d'eau peut-il être demandé? Cela éviterais de remplacer les chauffes eaux tous les 3 ans et de ce fait alléger nos loyer.

Merci pour vos futures réponses.

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés